Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212901045-20260605-DB26_20-DE

COMMUNE DE LANDÉVENNEC
(FINISTÈRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
29 mai 2026

Date d'affichage
29 mai 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

DB2026-20

PERSONNEL COMMUNAL

Participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire

L'an deux mille vingt-six
Le 5 juin, à dix-huit heures,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LARS, Maire.

Etaient présents : Mme Marie-Claire CARIOU, M. Cédric DAUTEUILLE, Mme Danièle GUÉRIN, M. Éric JORET, Mme Anne-Marie MINELLA, M. Raymond MORÉ, Mme Sylvie OLLIVIER, M. Jean-Michel PAROT, M. Patrick ROLLAND, Mme Catherine TROISIÈME.

M. Éric JORET a été élu secrétaire.

Le maire rappelle que les collectivités territoriales sont tenues de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. Dans ce cadre, il propose de participer, à compter du 1er avril 2026, au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire (volet santé) à hauteur de 15 € brut par mois par agent (stagiaire, titulaire, contractuel) quelle que soit sa quotité de travail sous réserve que l'agent produise chaque année un justificatif de labellisation. Cette proposition a reçu un avis favorable du Comité social territorial de la Fonction publique territoriale du Finistère (CDG 29)lors de sa séance du 28 avril 2026.

A l'unanimité, le Conseil décide de participer à compter du 1er avril 2026 au financement de la protection sociale complémentaire (volet santé) des agents tel que présenté ci-dessus (15€ brut par mois €).

Pour copie conforme,

Le Maire,
Roger LARS